

La Justice s'intéresse-t-elle enfin aux graves actes malveillants des gouvernants au cours de cette pseudo-pandémie ?



Par Gérard Le Maître

Un début ? La Justice semble s'intéresser enfin aux graves actes malveillants des gouvernants au cours de cette pseudo-pandémie...

Contrôle de l'obligation vaccinale chez les libéraux de santé : Olivier Véran a outrepassé ses pouvoirs

Auteur(s): Lauriane Bernard, France-Soir

Publié le 22 juin 2023 - 10:00



Le Conseil d'État a annulé une instruction interministérielle prise par Olivier Véran en octobre 2021.

C'est une première, espérons que d'autres décisions suivront...

DR0IT – Le 13 juin 2023, le Conseil d'État a estimé qu'Olivier Véran est allé

au-delà de ses pouvoirs lorsqu'il a organisé le contrôle de l'obligation vaccinale des professionnels de santé libéraux. L'ancien ministre de la Santé ne pouvait pas suspendre les remboursements par l'assurance maladie des médicaments dispensés par un pharmacien non vacciné, ni interdire à ces professionnels de se faire remplacer pendant leur suspension, ou encore les contraindre à fermer leur officine. Et pourtant, plusieurs pharmaciens ont perdu leur travail et leur clientèle à cause de ces mesures.¹

(...)

Les mesures qui prévoient la suspension des remboursements des médicaments, l'interdiction de se faire remplacer ou l'obligation de fermeture des officines sont donc annulées.

Espérons que cette décision sera suivie de beaucoup d'autres pour que les responsables soient punis à la hauteur de leurs crimes.

L'ensemble de la gestion basée sur des mensonges permanents et des prises de décisions calamiteuses des politiques et de toute la chaîne scientifique qui a suivi aveuglément et provoqué la mort de milliers de personnes qui auraient dû être soignées avec des moyens existants... mais ils les ont interdits !

Et plus grave encore une autre décision extrêmement grave signée par O.Véran MSinistre de La Santé avec l'aval de La Présidence et du Premier Ministre évidemment, a organisé la mise à mort prématurée de milliers de personnes dans les EHPAD avec le RIVOTRIL autorisé par un décret en mars 2020, c'est une hécatombe qui a suivi dans les jours suivants dans les EHPAD et à l'abri des familles tenues totalement à l'écart comme on s'en souvient...

Décret n° 2020-360 du 28 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Meurtres de masse en Ehpad : l'état meurtrier

À regarder ... Partager

Nous pouvons établir qu'il n'y a pas eu de fatalité à ce que 30 000 personnes meurent en France de l'épidémie ou à ce que tant de collègues soient contaminés par le virus. C'est le résultat de défaillances, de décisions politiques délibérées ou de lois adoptées ces dernières années contre notre système de santé et contre la sécurité sociale. Le bilan humain aurait pu ne pas être aussi lourd si nous avions disposé des lits d'hospitalisation que les gouvernements successifs ont fermés par dizaines de milliers – une réduction qui continue d'ailleurs aujourd'hui –, et si nous avions eu les masques, le matériel de protection et les médicaments dont nous avons besoin. Les tests auraient pu éviter des milliers de contaminations dans les EHPAD, mais nous ne les avons pas eus.

Nous avons aussi découvert que des recommandations ministérielles conseillaient de maintenir les personnes

parlerait. On a mis en place à l'Assistance publique des groupes d'intervention rapide (GIR). Vous imaginez, rien que sur le plan lexical, ce que cela peut vouloir dire – on n'est pas tellement dans le champ hospitalier. Les équipes hospitalières intervenaient dans les EHPAD pour mettre en place un protocole préétabli, faisant notamment appel au rivotril, pour des personnes âgées présentant une dépression respiratoire.

M. Éric Ciotti, rapporteur. C'est un protocole de fin de vie.

M. Olivier Youinou. C'est ce qui a été appelé le « protocole palliatif covid ».

« La surmortalité de la vague covid du printemps 2020 s'explique à 100 % par l'usage du Rivotril en soin palliatif chez les personnes âgées en EHPAD ! »

Des brigades d'intervention rapides avaient même été mises en place :

« Des brigades ont injecté du Rivotril aux personnes âgées dans les EHPAD »

Pierre Chaillot

Beaucoup de Français sont encore dans le déni et refusent toujours de croire ce qui s'est passé, pourtant ce sont des faits réels, prouvés....

C'est pourquoi La Vérité doit apparaître au grand jour et les coupables traduits devant La Cour de La République pour les politiques et en justice pour tous les autres à hauteur de leurs responsabilités dans la chaîne de cette tromperie monumentale.

LES FRANÇAIS NE DOIVENT PAS OUBLIER QUE DES CRIMES ONT ÉTÉ COMMIS PAR MILLIERS

1
<https://www.francesoir.fr/societe-sante/contrôle-obligation-vaccinale-liberaux-sante-veran>

2 NOR : SSAZ2008744D
ELI :
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/28/SSAZ2008744D/jo/texte>
Alias : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/28/2020-360/jo/texte>
JORF n° 0077 du 29 mars 2020 Texte n° 11
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041763328/>